

**Guide de présentation
du
Formulaire de rapport annuel cumulé
des entreprises de télévision pour 2008**

1. Ce formulaire de rapport annuel cumulé doit être présenté au Conseil de chaque année, au plus tard le 30 novembre. Lorsque le Conseil aura reçu le formulaire, il l'affichera sur son site Web.
2. Pour les groupes de propriété ayant des intérêts aussi bien dans les entreprises de télévision conventionnelle en direct que de radio, les données financières cumulatives doivent être présentées séparément pour chaque domaine.
3. Pour les groupes de propriété ayant des intérêts dans les services de télévision conventionnelle en direct de langue anglaise et de langue française, les données financières cumulatives doivent être présentées séparément pour les services de chaque langue.
4. Les numéros de téléavertisseur et de téléphone cellulaire inscrits dans le formulaire doivent correspondre aux numéros inscrits dans les différentes sections des rapports annuels des entreprises de télévision en direct individuelles autorisées du groupe de propriété.
5. Le montant à inscrire dans les cases prévues de ce formulaire est la somme des montants individuels inscrits dans les cases correspondant à chaque entreprise de télévision en direct individuelle autorisée dans les rapports annuels du groupe de propriété. Lorsqu'un montant inscrit dans une case du formulaire cumulé n'est pas égal à la somme des montants correspondants de toutes les entreprises de télévision en direct individuelles autorisées du groupe de propriété, veuillez expliquer les raisons de cet écart.

Groupe de propriété : _____

RECETTES ET PAIEMENTS INTERNATIONAUX

Cumulé - Canada

				0	1
--	--	--	--	---	---

Frais de service se rapportant à l'exploitation des systèmes de radiodiffusion

	Recettes provenant de non-résidents			
	Services commerciaux			Intérêts et dividendes
	Doits et redevances de programmation	Publicité	Autres	
	(en milliers \$ Can.)			
1. États-Unis	01	16	31	46
2. Royaume-Uni	02	17	32	47
3. France	03	18	33	48
4. L'union européenne (excluant le Royaume-Uni et la France)	04	19	34	49
	05	20	35	50
5. Japon	06	21	36	51
6. Pays de l'OCDE (excluant le Japon, les États-Unis et l'U.E.)				
7. Ensemble des autres pays	07	22	37	52
TOTAL	08	23	38	53

				0	2
--	--	--	--	---	---

	Paiements à des non-résidents		
	Services commerciaux		
	Doits et redevances de programmation	Publicité	Autres
	(en milliers \$ Can.)		
1. États-Unis	01	16	31
2. Royaume-Uni	02	17	32
3. France	03	18	33
4. L'union européenne (excluant le Royaume-Uni et la France)	04	19	34
5. Japon	05	20	35
6. Pays de l'OCDE (excluant le Japon, les États-Unis et l'U.E.)	06	21	36
7. Ensemble des autres pays	07	22	37
TOTAL	08	23	38

No de dossier du CRTC							

SECTION 3 - RENSEIGNEMENTS SUR LA STATION DE TÉLÉVISION (Pages 4 à 7)

Sommaire de données financières

pour l'année se terminant le 31 août 2008

(À être complété de façon cumulé pour chaque station titulaire d'une licence au Canada)

2

0

Si les renseignements dans le présent rapport visent une période autre que de 12 mois, veuillez indiquer de: _____ à _____

1. Recettes:					Réciprocité ou autre transaction non monétaire	\$ (omettre les cents)
1. Ventes locales de temps d'antenne (excluant les infopublicités)					52	01
2. Ventes nationales de temps d'antenne: (excluant les infopublicités)					Réciprocité ou autre transaction non monétaire 53 + Ventes nationales 54 + Ventes régionales 55 =	02
3. Paiements du réseau à la station						03
4. Infopublicités					Ventes locales de temps d'antenne 56 + Ventes nationales de temps d'antenne 57 =	27
5. Ventes de droits de diffusions d'émissions:					Canadiens 58 + non-Canadiens 59 =	04
6. Ventes de services de production						05
7. Autres recettes - spécifier _____						06
8. Total						07
2. Dépenses:						
1. Programmation et production (provient de la page 4, cellule 06)						08
2. Services techniques (provient de la page 5, cellule 07)						09
3. Ventes et promotion (provient de la page 5, cellule 16)						10
4. Administration et frais généraux (provient de la page 5, cellule 29)						11
5. Total (provient de la page 5, cellule 30)						12
3. 1. Revenu d'exploitation (perte)						13
2. Moins: Dépréciation et Amortissement						14
3. Bénéfice avant intérêts et impôts (BAII)						16
4. Total Rémunération		Émissions et production (1)	Services techniques (2)	Ventes et promotion (3)	Administration et frais généraux (4)	Total (5)
1. Rémunérations (y compris les commissions sur les ventes et les cachets versés à des membres du personnel), avantages sociaux et jetons de présence des administrateurs		42	43	44	45	46
2. Effectifs moyens (nombre total de salariés à plein temps et de salariés à temps partiel en équivalent à plein temps pour une semaine normale)		47	48	49	50	51
						40
3. Avantages sociaux (inclus à la ligne 4.1 ci-dessus)						
No de dossier du CRTC						

- ii -

FRAIS D'EXPLOITATION DIRECT - TÉLÉVISION - Pour l'année se terminant le 31 août 2008																		
1. Dépenses de programmation et de production	Information		Sports	Musique et divertissement				Autres	28	Total (cat. 1 à 15)								
	24 Nouvelles (cat. 1)	24 Autres Informations (cat. 2 à 5)	25 (cat. 6)	26 Dramatique (cat. 7)	26 Musique variété (cat. 8 & 9)	27 Jeux-télévisés (cat. 10)	27 Intérêt général (cat. 11)	29 (cat. 12 à 15)										
A. Émission diffusées: (note 1)	\$ (omettre les cents)																	
1. Émission canadiennes	01	17	01	01	17	01	17	01	01									
1. Production station locale (incluant les coproductions)																		
2. Émissions réalisées par une maison de production affiliée	02	18	02	02	18	02	18	02	02									
3. Émissions acquises d'autres stations	03	19	03	03	19	03	19	03	03									
4. Production de réseau	04	20	04	04	20	04	20	04	04									
5. Émissions acquises de producteurs canadiens indépendants	05	21	05	05	21	05	21	05	05									
6. Accréditation spéciale	06	22	06	06	22	06	22	06	06									
7. Autres émissions canadiennes provenant d'une autre source (voir note 2)	07	23	07	07	23	07	23	07	07									
8. Total des dépenses pour les émissions canadiennes (lignes A1.1 à A1.7)	08	24	08	08	24	08	24	08	08									
Sommes incluses au total des dépenses d'émissions canadiennes pour:	09	25	09	09	25	09	25	09	09									
a) Sous-titrage codé pour malentendants																		
b) Doublage	10	26	10	10	26	10	26	10	10									
c) Élaboration d'émissions	11	27	11	11	27	11	27	11	11									
d) Émissions pour enfants	12	28	12	12	28	12	28	12	12									
e) Avantages tangibles liés au transfert de propriété	13	29	13	13	29	13	29	13	13									
f) Audiovision	49	50	25	49	50	49	50	49	25									
2. Total des dépenses pour les émissions non-canadiennes	14	30	14	14	30	14	30	14	14									
Sommes incluses au total des dépenses d'émissions non-canadiennes pour le doublage	15	31	15	15	31	15	31	15	15									
3. Total - Diffusion d'émissions (ligne A.1.8 + ligne A.2)	16	32	16	16	32	16	32	16	16									
B. Autres dépenses de programmation	33	41	17	33	41	33	41	33	17									
1. Réduction de la valeur du stock d'émissions canadiennes (note 1)																		
2. Réduction de la valeur du stock d'émissions non-canadiennes	34	42	18	34	42	34	42	34	18									
3. Dépenses d'élaboration et de rédaction de scénarios d'émissions canadiennes non diffusées	35	43	19	35	43	35	43	35	19									
4. Pertes liées aux investissements en capital/au capital de prêts se rapportant à des productions canadiennes indépendantes	36	44	20	36	44	36	44	36	20									
5. Autres (note 2)	37	45	21	37	45	37	45	37	21									
6. Total - Autres dépenses de programmation	38	46	22	38	46	38	46	38	22									
Sommes incluses au total des autres dépenses de programmation (ligne B.6) pour les avantages tangibles liées au transfert de propriété	39	47	23	39	47	39	47	39	23									
7. Crédit du FTCPEC, dépenses éligibles de programmation canadienne non incluses ci-haut	40	48	24	40	48	40	48	40	24									
Notes: 1) Veuillez démontrer, sur cette page, la dépense d'amortissement des actifs capitalisés (ex: longs métrages) 2) si plus de 10 pour cent du total (ligne A1.7), veuillez fournir des détails en annexe. Si les redevances musicales sont inclusent, veuillez indiquer le montant				No de dossier du CRTC <table><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>														

TÉLÉVISION - FRAIS D'EXPLOITATION DIRECTS

pour l'année se terminant le 31 août 2008

					2	1
--	--	--	--	--	---	---

C. Dépenses de production:

\$ (omettre les cents)

1. Coût de la vente/souscription d'émissions canadiennes

1

2. Coût de la vente/souscription d'émissions non-canadiennes

2

3. Coût des services de production vendue

3

4. Infopublicités

29

5. Autres (note 1) (incluant les redevances musicales)

4

6. Total - Dépenses de production

5

D.1 Grand Total - Dépenses de programmation et de production (Lignes A.3 + B.6 + C.6)
(reporter à la page 2, cellule 08)

6

Montants inclus dans le Grand Total - Dépenses de programmation et de production pour:

a) Rémunération et avantage sociaux (reporter à la page 2, cellule 42)

7

b) Cachets versés aux artistes ne faisant pas partie du personnel

8

c) Service de nouvelles (p.ex. agences de nouvelles)

9

d) Redevances (excluant les redevances musicales)

10

e) Redevances musicales (inclus à ligne C.5 ci-dessus)

11

f) Paiements au réseau pour des émissions

12

g) Autres frais de réseau (note 2)

13

h) Cachets versés aux artistes ne résidant pas au Canada

14

1) Si supérieur à 10% du total des dépenses de production, veuillez fournir les détails en annexe.

2) Si supérieur à 10% du total des dépenses de programmation, veuillez fournir les détails en annexe.

No de dossier du CRTC

--	--	--	--	--	--	--

TÉLÉVISION - FRAIS D'EXPLOITATION DIRECTS - conclusion

pour l'année se terminant le 31 août 2008

				2	2
--	--	--	--	---	---

2. Frais de services techniques

1. Équipements techniques, pièces émetteurs, studios, rubans et fournitures, services de consultants techniques, entretien et autres frais de services
2. Location de voies de liaison, de voies hertziennes ou de voies par satellite
3. Rémunérations (doit correspondre avec page 2, cellule 43)
4. **TOTAL** (reporter à la page 2, cellule 09)

\$ (omettre les cents)
31
05
06
07

3. Frais de ventes de promotion

1. Promotion auprès du public, auprès des annonceurs et mesure des cotes d'écoute
2. Commissions sur les ventes (vendeurs indépendants)
3. Commissions sur les ventes versées aux membres du personnel (compris dans 3.5 ci-dessous)
4. Autres frais de ventes et de promotion
5. Rémunérations (doit correspondre avec page 2, cellule 44)
6. **TOTAL** (reporter à la page 2, cellule 10)

08
11
13
14
15
16

4. Frais d'administration et frais généraux

1. Frais de représentation, de voyage, du matériel roulant, téléphone, bélinographe, services informatiques et frais d'administration de bureau
2. Frais des locaux (loyer, réparations et entretien, assurance générale, services publics, etc.)
3. Taxes immobilières et taxes d'affaires
4. Services professionnels
5. Créances douteuses
6. Droits de licence du CRTC
7. Services de gestion (par des tiers)
8. Autres frais d'administration et frais généraux
9. Rémunérations (inclus les jetons de présence des administrateurs) (doit correspondre avec page 2, cellule 45)
10. **TOTAL** (reporter à la page 2, cellule11)

34
20
37
22
23
24
26
27
28
29
30

5. Frais totaux (reporter à la page 2, cellule 12)

No de dossier du CRTC

--	--	--	--	--	--	--